



Délibération du Conseil municipal N°24-2020

Objet

Tarifs périscolaires pour la rentrée 2020

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 17 juillet 2020

Le 23 juillet 2020 à 20H00 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Thusy, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Commune de Thusy, situé Place du Tilleul sous la Présidence de M. Joël MUGNIER Maire de Thusy.

Présents :

M. Joël MUGNIER Maire, M. Roland CARTIER 1^{er} adjoint, Mme Christine CADOUX 2^{ème} adjoint, M. Serge FABBIAN 3^{ème} adjoint, Mme Murielle LAPERRIERE 4^{ème} adjointe, M. Alain BONNET, M. David BULLE, M. Stephane BUISSON, Mme Karen STRADY, Mme Joëlle GOLLIET-MERCIER, Mme Stéphanie BARELLE, Mme Laura BERTHET, Mme Pascale JACQUEMIN.

Membres représentés :

M. Thomas GONTHIER par M. Roland CARTIER
M. Emmanuel VIDAL par Mme Pascale JACQUEMIN

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les tarifs de la restauration scolaire sont très bas par rapport aux autres communes et que les charges de personnel pour le service du midi sont de plus en plus importantes.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

-D'AUGMENTER le tarif du repas à la cantine à 4.20 euros.

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

-DE FIXER le prix du repas à la cantine scolaire à 4.20 euros à compter du 1^{er} septembre 2020.

-DE NE PAS AUGMENTER les tarifs de garderie périscolaire (2€ le matin, 1.20€ par demi-heure le soir) qui resteront les mêmes que ceux appliqués à la rentrée 2019.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,



Acte certifié exécutoire le :

Transmis en Préfecture le :

Publication le :

Le Maire,